MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Saint-Denis, le 24 janvier 2017

Le recteur

à

Monsieur le Président de l'Université
Mesdames et Messieurs les Conseillers techniques du Recteur
Mesdames et Messieurs les IA-IPR et les IEN
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement
Mesdames et Messieurs les Chef de Divisions du Rectorat
Mesdames et Messieurs les DAFCO et DAFPIC

Rectorat

DAFCO

2016-2017 /n° **008**

Affaire suivie par
Marie-Claude GUYON

Téléphone
0262 29 78 30
Fax
0262 29 66 15
Courriel
dafco.secretariat@ac-reunion.fr

26 rue PITEL
97490 Sainte-Clotilde

Site internet
www.ac-reunion.fr

Objet : Recrutement 2017-2018 des Conseillers en Formation Continue
Décret n°90-426 du 22 mai 1990
Note de service n°90-129 du 14 juin 1990

DATE LIMITE DE CANDIDATURE : mercredi 8 mars 2017 -16h00

Afin de pourvoir les emplois de Conseillers en formation Continue (CFC) vacants dans l'académie à compter de la prochaine rentrée scolaire, je vous demande de faire savoir aux personnels placés sous votre autorité et qui désirent faire acte de candidature à un tel emploi, que la procédure de recrutement est engagée.

J'attire votre attention sur le fait que cet appel à candidature s'adresse à des personnels fortement motivés par les activités de formation continue qui auront à concevoir et mettre en œuvre des projets innovants, pour lesquels ils devront faire preuve d'initiative, de créativité et de sens des responsabilités.

Les conditions de candidature et la procédure de recrutement sont présentées en annexe.

Deux réunions d'information sur le métier de Conseiller en Formation Continue seront organisées.

Le mercredi 15 février 2017

dans le nord de 9h30 à 11h30 au lycée de Bellepierre
dans le sud de 14h30 à 16h30 au lycée Stella

Ces réunions fourniront l'occasion aux candidats de s'informer, en particulier auprès de Conseillers en Formation Continue en exercice, sur les conditions dans lesquelles ils accomplissent leurs missions et d'obtenir des réponses aux questions qui les intéressent.

Pour le recteur et par délégation,
Le secrétaire général adjoint

Signé

Pierre Olivier SEMPERE

Copie : M. le Président du GRETA

ANNEXE 1

RECRUTEMENT DE CONSEILLERS EN FORMATION CONTINUE 2017
ACADEMIE DE LA REUNION

APPEL A CANDIDATURE

Des postes de Conseiller en Formation Continue sont susceptibles d'être vacants à la rentrée 2017.

1- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Textes essentiels sur la formation continue

Circulaires
n° 75-232 du 07.07.75 (BO n° 28 du 12.07.75 - RLR 112-0)
n° 86-115 du 13.03.86 (BO n° 11 du 20.03.86 - RLR 112-0)
n° 86-116 du 13.03.86 (BO n° 11 du 20.03.86 - RLR 112-0)
n° 86-117 du 13.03.86 (BO n° 11 du 20.03.86 - RLR 112-0)
n° 86-118 du 13.03.86 (BO n° 11 du 20.03.86 - RLR 112-0)
Loi n° 89-486 du 10.07.89 modifiée (BO spécial n° 4 du 31.08.89
et n° 30 du 31.08.89 - RLR 501-0)
Décret n° 90-165 du 20.02.90 (JO du 22.02.90 - RLR 213-4)
Arrêté du 20.02.90 (JO du 22.02.90 - RLR 213-4))
Circulaire n° 91-259 du 24.09.91 (BO n° 34 du 31.10.91 - RLR 112-0)
Décret n° 92-275 du 26.03.92 (JO du 28.03.92 - RLR 112-1)
Décret n° 92-276 du 26.03.92 (JO du 28.03.92 - RLR 112-1)
Note de service n° 93-094 du 27.01.93 (BO n° 6 du 11.02.93 - RLR 112-4)
Circulaire n° 93-159 du 16.03.93 (BO n° 13 du 15.04.93 - RLR 112-1)
Décret n° 93-432 du 24.03.93 (BO n° 21 du 17.06.93 - RLR 112-0)
Décret n°2013-292 du 05/04/2013
Décret n°2013-852 du 24/09/2013
Circulaire n°2014-009 du 4/02/2014

Peuvent postuler :

- **Les Conseillers en Formation Continue** titulaires d'autres académies désirant effectuer une mutation

- **Tous les fonctionnaires d'inspection, de direction, d'orientation, d'éducation et d'enseignement** ainsi que ceux de la catégorie A du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

- **Les fonctionnaires titulaires de l'Etat**, **des collectivités territoriales et des établissements publics** qui en dépendent, appartenant à un corps, à un cadre d'emploi ou à un emploi de catégorie A. Pour exercer les fonctions de conseillers en Formation Continue, ces personnels devront être détachés dans un des corps mentionnés à l'alinéa précédent, nonobstant toute disposition contraire figurant dans les statuts de ces corps.

- **Les personnels contractuels de l'Education Nationale** justifiant d'un titre ou diplôme de **niveau II complété par trois années d'expérience professionnelle en formation continue ou enfin, à titre dérogatoire, de niveau III complété par cinq années d'expérience professionnelle dans des fonctions de responsabilité en formation continue.**

- **Les candidats extérieurs titulaires de diplômes** permettant l'accès aux concours de catégorie A de la fonction publique et justifiant d'une expérience professionnelle de trois années minimum en rapport avec la formation d'adultes.

2- RETRAIT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature pourront être

- Téléchargés sur le site Internet http://www.ac-reunion.fr
- Ou retirés à l'adresse suivante :

Délégation Académique à la Formation Continue
26 rue Pitel- 97490 Ste Clotilde
De 14h00 à 16h00
Tél. : 0262 29 78 30

3- RETOUR DE DOSSIER

La date limite de réception des dossiers est fixée au
Mercredi 8 mars 2017 à 16h00 délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi.

Le dossier est à retourner en 1 exemplaire soit par voie postale soit à déposer à la DAFCO.
Aucun dossier transmis par courriel ne sera accepté

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai ne pourra être pris en considération.
Le dossier devra être adressé à la DAFCO 26, rue Pitel 97490 Ste Clotilde

4- PROCEDURE DE RECUTEMENT

1) Vérification de la recevabilité des candidatures et sélection sur dossier
2) Epreuve écrite : le mercredi 3 mai 2017 après-midi
3) Entretien avec un jury de recrutement (composition : la Déléguée Académique à la Formation Continue, 2 chefs d'établissement, 1 Conseiller en Formation Continue)

Les entretiens se dérouleront
mardi 23 mai et mercredi 24 mai 2017
dans les locaux de la DAFCO, 26 rue Pitel à Ste Clotilde

La commission académique consultative compétente à l'égard des CFC se réunira **en juin 2017 à la DAFCO**

Vous trouverez joint à cet appel à candidature (annexe 1) :

Planning des opérations de recrutement (Annexe 2)
Descriptif des fonctions et de la situation de Conseiller en Formation Continue (Annexe 3)
Note d'information pour avis hiérarchique (Annexe 4)
Dossier de candidature (Annexe 5)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie La Réunion GIP-FCIP

ANNEXE 2

CALENDRIER DU RECRUTEMENT DE CONSEILLERS EN FORMATION CONTINUE

ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Appel à candidature	**25 janvier 2017**
Réunions d'information : Au lycée de Bellepierre Amphithéâtre Avenue Gaston Monnerville à St Denis Au Lycée Stella Salle B 200 Chemin départemental 11 St Leu	**Au lycée de Bellepierre** **Mercredi 15 février 2017 de 9h30 à 11h30** **Au lycée Stella** **Mercredi 15 février 2017 de 14h30 à 16h30**
Retour des dossiers de candidature : 1- pour les titulaires et contractuels de la fonction publique : **avec avis du supérieur hiérarchique** 2- pour les personnels extérieurs à l'Education Nationale : **sans avis du supérieur hiérarchique** Dépôt de candidatures à la DAFCO, 26 rue Pitel à Ste Clotilde	**Mercredi 8 mars 2017 – 16h00**
Epreuve écrite	**Mercredi 3 mai 2017 après-midi** **à la DAFCO Ste-Clotilde**
Entretiens des candidats sélectionnés	**Mardi 23 mai et mercredi 24 mai 2017** **à la DAFCO Ste-Clotilde**
Commission académique consultative compétente à l'égard des Conseillers en Formation Continue	**Juin 2017**

ANNEXE 3

1- MISSIONS DE CONSEILLER EN FORMATION CONTINUE

Le Conseiller en Formation Continue, acteur du réseau académique de la formation tout au long de la vie, est chargé de développer les activités de formation continue des adultes dans les structures de l'Education Nationale (DAFCO, GIP FCIP, GRETA REUNION)

Il mobilise quatre champs d'action :

- **Ingénierie**
  - Assurer une veille sur les règlementations, démarches, méthodes et outils de formation
  - Analyser une demande
  - Elaborer une proposition de conseil
  - Elaborer une réponse formation sur mesure
  - Concevoir un processus d'évaluation des résultats et des effets
  - Capitaliser et mutualiser les outils et les expériences

- **Action commerciale- relations extérieures**
  - Assurer la veille sur le marché de la formation
  - Contribuer à l'élaboration de la politique commerciale du GRETA ou du GIP FCIP
  - Planifier et conduire des actions commerciales
  - Conduire et conclure une négociation commerciale
  - Développer des partenariats

- **Conseil à l'interne** en contribuant
  - à l'élaboration, l'évaluation et l'ajustement du plan de développement du GRETA REUNION et/ou du GIP FCIP
  - à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de GRH
  - l'élaboration et au suivi du budget du GRETA et/ou du GIP FCIP
  - au développement des dispositifs de formation
  - à la détermination des objectifs et des engagements de la politique qualité

- **Conduite d'actions et des dispositifs de formation**
  - Animer les équipes administratives et pédagogiques
  - S'assurer de l'organisation matérielle et des moyens des actions
  - Piloter l'accueil et le recrutement des stagiaires
  - Contribuer au suivi administratif et financier des actions
  - S'assurer de l'évaluation, du suivi et de l'amélioration de la qualité du service rendu

Motivé, enthousiaste, dynamique, le Conseiller en Formation Continue maîtrise parfaitement les techniques de communication et a des aptitudes marquées pour la négociation et l'animation. Amené fréquemment à formaliser, il doit faire preuve de réelles qualités rédactionnelles et maîtriser les outils bureautiques.
Disponible et mobile, il est indispensable qu'il dispose d'un véhicule personnel. Un goût et une pratique du travail en équipe sont indispensables.

En raison de la diversité des activités liées à sa fonction, le Conseiller en Formation Continue doit savoir s'organiser et gérer son temps.

2- LES CONDITIONS D'EXERCICE DU METIER

- Au sein du GRETA et/ou du GIP FCIP, le conseiller en Formation Continue dispose d'un bureau et des moyens divers, en particulier informatiques.

- Ses modalités d'exercice du métier sont indépendantes de son statut d'origine : il gère son temps de façon automne en accord avec la DAFCO et le Président du GRETA dans le respect de l'organisation du service.
- Particulièrement mobile sur la zone géographique de l'ile qui lui est affectée, il est indemnisé de ses frais de déplacement.
- Le conseiller en Formation Continue perçoit une indemnité mensuelle, exclusive de toute autre indemnité, dont le montant mensuel brut est d'environ 625 €.

3- INTERLOCUTEURS

Auprès des entreprises et organisations diverses, il exerce des fonctions de conseil et d'ingénierie en formation d'adultes portant sur l'analyse du besoin économique et social, la conception de plans de formation, la connaissance des aides aux entreprises, la mise en œuvre d'actions de formations. Ces fonctions sont aussi exercées vers d'autres partenaires tels que les collectivités territoriales et les services extérieurs de l'Etat.

Auprès des stagiaires, le Conseiller en Formation Continue participe aux dispositifs d'information, de bilan, d'évaluation des acquis et d'orientation.

Auprès des formateurs, le Conseiller en Formation Continue aide à la recherche et à la production pédagogique, en particulier dans les domaines de la conception de l'alternance, de l'individualisation de la formation et de la validation.

Auprès des coordonnateurs et des personnels administratifs du GRETA et/ou du GIP FCIP, il assure un rôle de vérification et de contrôle de leurs activités en lien avec la production des actions de formation.

Auprès des Chefs d'établissement et de leurs adjoints, membres ou pas du GRETA et/ou du GIP FCIP, et **des chefs de travaux**, il est, au sein d'une équipe, force de proposition pédagogique et technique pour l'élaboration de la politique de développement du Greta et/ou du GIP FCIP et assure la mise en œuvre de celle-ci en cohérence avec les orientations nationales et la politique académique de Formation Tout au Long de la Vie.

4- SITUATION ADMINISTRATIVE

Le Conseiller en formation continue, est mis à la disposition par le recteur auprès d'une des entités du réseau DAFCO-GIP FCIP-GRETA REUNION, s'il est titulaire, il conserve son appartenance à son corps d'origine dans lequel sa carrière continue d'évoluer.
Après recrutement, tout nouveau CFC est stagiaire.

Pour tous, la première année d'exercice est dite probatoire, au cours de laquelle il bénéficie d'une formation en alternance d'adaptation à l'emploi.
La première année de recrutement, le CFC bénéficie d'une formation en alternance avec immersion à la DAFCO, en GRETA ou au GIP FCIP et d'une formation théorique.
Ce dispositif, personnalisé, permet d'adapter la formation aux compétences déjà maîtrisées par le stagiaire lors de son entrée dans le réseau académique FTLV.

Cette année doit permettre à l'agent nouvellement recruté d'assimiler l'importance de la notion de « réseau » dans son nouvel environnement professionnel.

Chaque stagiaire est accompagné par un CFC tuteur tout au long de l'année probatoire.
Un jury se prononce en fin de stage sur la validation de l'année probatoire lors de la présentation d'un mémoire professionnel. L'intéressé est confirmé ou non dans les fonctions de CFC avec délivrance d'un certificat de qualification.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ANNEXE 4

Saint-Denis, le 24 janvier 2017

Le recteur

à

Monsieur le Président de l'Université
Mesdames et Messieurs les IA-IPR et les IEN
Mesdames et Messieurs les Proviseurs et Principaux
Mesdames et Messieurs les Directeurs des Centres d'information et d'Orientation

Rectorat

DAFCO

2016-2017 /n° **008**

Affaire suivie par
Marie-Claude GUYON

Téléphone
0262 29 78 30
Fax
0262 29 66 15
Courriel
dafco.secretariat@ac-reunion.fr

26 rue PITEL
97490 Sainte-Clotilde

Site internet
www.ac-reunion.fr

NOTE D'INFORMATION
CAMPAGNE DE RECRUTEMENT 2017 DES CFC

CONCERNANT L'AVIS DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE (DERNIERE PAGE DU DOSSIER DE CANDIDATURE)

Pour le recrutement de Conseiller en Formation Continue, votre avis est demandé sur le dossier de candidature. La présente note a pour objet de vous permettre d'apprécier les candidatures émanant de personnels de votre établissement en fonction des missions qui sont celles de Conseillers en Formation Continue :

Qu'ils soient en poste à la DAFCO au GIP FCIP en GRETA, les CFC ont une activité qui s'organise autour de :

- L'analyse de l'environnement économique et social et des besoins de formation d'adultes dans cet environnement,
- La négociation de projets avec les partenaires publics et privés,
- La conception de nouveaux dispositifs de formation ou de modes d'organisation de l'offre mieux adaptés, de nouvelles formes d'andragogie,
- L'animation interne au système éducatif pour la bonne mobilisation des acteurs, le suivi et l'évaluation des opérations,
- La promotion de l'offre de l'Education Nationale,
- Le conseil en formation auprès des divers partenaires.

Je vous serais donc obligé de veiller tout particulièrement à exprimer clairement votre avis et votre évaluation et à souligner, dans vos avis favorables, **les qualités et compétences des candidats correspondant à celles exigées des CFC et de leur capacité à accompagner les évolutions de la formation professionnelle dans le cadre de la Formation Tout au Long de la Vie (FTLV).**

…/...

Je sais l'intérêt que chacun d'entre vous porte à la Formation Tout au Long de la Vie, enjeu essentiel pour notre académie dans le cadre de la mission dévolue à l'Education Nationale pour accroître et développer les compétences professionnelles des salariés et des demandeurs d'emploi et renforcer leur employabilité.

Je vous fais donc confiance pour attacher le plus grand soin à distinguer, parmi les candidatures qui seront soumises à votre appréciation, celles qui seront susceptibles de renforcer le plus efficacement le réseau FTLV (DAFCO-GRETA-GIP FCIP).

Madame la DAFCO se tient à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez.